

SAS VALENCE



**Un projet mené par l'APIJ,
opérateur immobilier
du ministère de la Justice**
Mise en service : 2^d semestre 2023

REPÈRES

Acteurs du projet,
calendrier et chiffres

P. 4

LA SAS, UN
ÉTABLISSEMENT
D'UN NOUVEAU TYPE

P. 7

IDENTITÉ ET
FONCTIONNALITÉ
ARCHITECTURALES :
LE CHOIX DU
SUR-MESURE

Rencontre avec
Alain Bretagnolle,
architecte du projet

P. 11

UN CHANTIER
VERTUEUX

P. 20

LES RÈGLES DE
FONCTIONNEMENT
EN VIGUEUR DANS
L'ÉTABLISSEMENT

P. 27

POUR UN NOUVEAU RÉGIME DE DÉTENTION

Conformément à la nouvelle doctrine édictée par la Chancellerie, la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Valence proposera aux personnes détenues un programme d'activités et de formation tourné vers la réinsertion.

REPÈRES

LES ACTEURS DU PROJET



Racha Boukari
Cheffe de projet
à l'Agence publique
pour l'immobilier
de la Justice



Alain Bretagnolle
Architecte associé,
Architecturestudio



Aude Boyer
Directrice de la SAS
de Valence



Julie Panis
Cheffe de projet
à la Direction de
la programmation
et de la prospective,
à l'APIJ



Micael Goncalves
Directeur de travaux,
Léon Grosse



Luc July
Directeur du centre
pénitentiaire
de Valence

LE CALENDRIER

6 décembre
2018

Publication de l'avis
pour appel public
à candidatures



17 janvier 2019

Remise des offres



3 avril 2020

Notification du marché
de conception
réalisation



18 juin 2021

Début des travaux



20 mars 2023

Remise des clés



2^d semestre
2023

Arrivée des premières
personnes détenues

LES ESPACES



5 277 m²
de surface
de plancher

1 069 m²

de surface dédiée
à la plateforme
d'insertion et
de préparation
vers la sortie (PIPS)

120

places
de détention,
dont 30 places
en quartier de
semi-liberté (QSL)



LE CHANTIER



25,3
M€ TTC

Budget des travaux

20 mois

de chantier



9 066 h
d'insertion

pour un objectif
de 6 600 heures

LA SAS, UN ÉTABLISSEMENT D'UN NOUVEAU TYPE

Inscrit dans le programme
15 000 places, lancé en 2018 par
le ministère de la Justice, le concept
de SAS – Structure d'accompagnement
vers la sortie – se traduit désormais
concrètement. Il se distingue par
des caractéristiques architecturales
et fonctionnelles communes aux
quatorze nouvelles SAS du territoire
afin d'affirmer l'image d'une structure
de transition entre la vie carcérale
et la vie civile.

Plus la sortie de détention est préparée, plus la récidive recule. Forts de ce constat, le ministère de la Justice et l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) ont élaboré le principe et le cahier des charges des Structures d'accompagnement vers la sortie (SAS). *« Elles ont été pensées comme une évolution des quartiers de préparation vers la sortie, en favorisant l'autonomie et la responsabilisation des personnes détenues, explique Julie Panis, cheffe de projet à la Direction de la programmation et de la prospective, à l'APIJ. Elles constituent des structures pénitentiaires intermédiaires entre la détention et les mesures alternatives à l'incarcération. »* *« Le concept des SAS découle du constat que, si l'administration pénitentiaire remplit bien sa mission de garde, elle a plus de mal en revanche à trouver les outils pour limiter la récidive, note Luc July, le directeur du centre pénitentiaire de Valence, auquel est rattachée la*

SAS. *C'est ainsi qu'est née la doctrine propre aux SAS, fondée sur l'autonomie des personnes et la confiance. Cette nouvelle approche inédite est très stimulante pour nous tous.* »

Une architecture adaptée

Chacune des quatorze SAS livrées entre 2022 et 2024 est rattachée au centre pénitentiaire le plus proche, avec lequel elle partage la même équipe de personnels pénitentiaires, certaines fonctions supports, et éventuellement le service de restauration. Pour autant, les nouvelles SAS sont toutes implantées à l'extérieur de l'enceinte des centres pénitentiaires dont elles dépendent, contrairement aux anciens quartiers de préparation vers la sortie. Si la SAS de Valence se trouve ainsi située sur l'emprise foncière du centre pénitentiaire, elle est malgré tout située à l'extérieur du mur d'enceinte. Quand cela a été possible, les SAS ont été construites en centre-ville, pour en faciliter l'accès, notamment pour les nombreux partenaires qui y sont attendus dans le cadre des projets individuels de réinsertion des personnes détenues.

Le cahier des charges a fixé des principes communs tant en matière d'aménagement des espaces intérieurs que de traitement des enjeux de sécurité ou encore d'intégration urbaine. *« Il y a, à Valence, une harmonie des volumes, avec un jeu de hauteurs et de couleurs qui atténue l'effet imposant de l'établissement, fait remarquer Racha Boukari, cheffe de projet à l'APIJ. Quand on arrive sur le parvis, les couleurs de la SAS, qui rompent avec les codes pénitentiaires stricts, rendent l'ensemble avenant. »* *« La présence d'une clôture de qualité urbaine, à la place du traditionnel mur d'enceinte de six mètres de haut constitue l'une des caractéristiques des SAS »,* indique par ailleurs Julie Panis.

Ces prescriptions architecturales répondent à un double souci d'intégration des SAS à leur environnement et d'apaisement de la vie en détention, qui se traduit notamment par la suppression des grillages et des concertinas. Dans les

« La présence d'une clôture de qualité urbaine constitue l'une des caractéristiques des SAS. »

Julie Panis, cheffe de projet à la Direction de la programmation et de la prospective, à l'APIJ

hébergements en général, et dans les cellules en particulier, l'objectif est de créer un environnement plus serein.

Il n'en demeure pas moins que le niveau de sûreté est garanti par le déploiement de dispositifs de détection active : caméras de vidéosurveillance, gestion centralisée des contrôles d'accès, et permanence continue des personnels devant les écrans du poste de sécurité de la porte d'entrée principale. La présence des personnels pénitentiaires au sein de la zone en détention est par ailleurs renforcée, avec la mise en œuvre d'une surveillance par ilotage.

Autonomisation et responsabilisation

La sélection des personnes détenues qui seront accueillies dans les SAS répond à plusieurs critères. Il s'agira exclusivement de personnes condamnées (pas de prévenus) dont la peine – ou le reliquat de peine – est inférieure ou égale à deux ans. Si la priorité est de choisir des personnes qui présentent un faible risque d'évasion et qui sont en capacité de vivre en collectif, celles qui ont besoin d'un accompagnement renforcé seront privilégiées. *« Même si la SAS ne leur est pas réservée, nous souhaitons réussir à convaincre le maximum de personnes actuellement détenues au centre pénitentiaire voisin, indique Aude Boyer, directrice de la SAS de Valence. Certaines peuvent être réticentes, car elles vont perdre leur travail en détention, mais il nous faut leur prouver que c'est une chance pour elles, pour mieux préparer leur sortie, bénéficier de plus de permissions de sortir et éviter à terme d'être à nouveau incarcérées. »*

Basées sur la responsabilisation, les règles de vie au sein des SAS offrent aux personnes détenues la possibilité d'accéder à une plus grande autonomie. Alors qu'en centre pénitentiaire, elles sont systématiquement accompagnées dans leurs déplacements, elles bénéficient dans les SAS d'une liberté relative de circulation. Ce principe s'applique tout d'abord au sein de leur quartier d'hébergement, puisque les personnes détenues pourront entrer et sortir librement de leur cellule (dans le respect des horaires fixés par la direction), profiter des équipements communs de leur unité et se rendre dans la cour de promenade. Quant à l'accès aux autres secteurs de la SAS (PIPS, unité sanitaire, parloirs), il sera soumis à un contrôle d'accès individualisé : munies d'un badge paramétré en fonction des marges de manœuvre qui leur sont octroyées par leur projet individuel de réinsertion, les personnes détenues pourront rejoindre l'unité sanitaire ou la PIPS, centre névralgique des SAS. ■



IDENTITÉ ET FONCTIONNALITÉ ARCHITECTURALES : LE CHOIX DU SUR-MESURE

L'agence Architecturestudio, forte de son expérience dans le domaine pénitentiaire, a conçu les Structures d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Valence, Avignon et Toulon, avec une ambition : que la valeur ajoutée de l'architecture serve les intentions propres aux SAS. Rencontre avec Alain Bretagnolle, architecte du projet.

←
Les encoches
vitrées à l'angle
de certains
bâtiments
et les lignes du
bardage métallique
contribuent
à la qualité
de l'écriture
architecturale.

« La place du végétal et le rapport au vivant qu'elle véhicule font partie des éléments fondamentaux de notre projet. »

Alain Bretagnolle, architecte, Architecturestudio

Comment avez-vous intégré la philosophie des SAS à votre projet architectural ?

Nous avons essayé d'apporter une réponse architecturale conforme à la philosophie des SAS, c'est-à-dire de nature à contribuer à la responsabilisation et à l'autonomisation des personnes détenues, avec pour objectif premier de renforcer l'efficacité de la peine et de maximiser les chances de réinsertion. Nous qui avons participé au programme « 4 000 B », dans les années 2000, axé sur le respect de la dignité des personnes incarcérées et l'amélioration des conditions de travail des personnels, nous sommes convaincus de la valeur ajoutée de l'architecture pour

les accompagner sereinement vers la sortie de détention. Nous considérons que l'architecture peut être un levier pour dédramatiser l'expérience carcérale et donner toutes ses chances de réussite au parcours pénitentiaire. En témoigne le soin que nous avons porté aux cours, aux circulations et aux espaces communs, que nous avons traités comme des espaces de liberté, de transition.

Quelle est la spécificité du plan masse de la SAS de Valence ?

Les dimensions du terrain dédié à la SAS de Valence, dans le prolongement du centre pénitentiaire, nous ont obligés à faire le choix d'une construction compacte, que nous avons veillé à



ponctuer d'espaces végétalisés. Nous avons fait de cette contrainte un atout, pour créer une ambiance urbaine. La SAS de Valence se présente en effet comme un bloc à l'échelle d'un quartier ; la morphologie des bâtiments et leur articulation avec les cours de promenade génèrent une densité équilibrée très intéressante. Nous sommes en réalité dans une échelle qui évoque une cité miniature, dont l'urbanité tient à la qualité des espaces et de l'écriture architecturale, avec par exemple cette alternance des rythmes en façade – horizontaux pour les hébergements, verticaux pour les autres bâtiments – ou encore la présence d'encoches vitrées à l'angle de certains bâtiments.

La place accordée à la végétation est importante. Pourquoi ?

La place du végétal et le rapport au vivant qu'elle véhicule font partie des éléments fondamentaux de notre projet. C'est un marqueur fort, qui nous a demandé beaucoup de travail sur le rapport entre végétal et minéral, notamment dans les cours, et sur le choix des essences. Pour les parkings, à l'extérieur de la SAS, nous avons opté pour des graminées, mais à l'intérieur, c'est toute une déclinaison végétale qui a été conçue par Françoise Arnaud, paysagiste, avec le recours à des essences locales adaptées au climat méditerranéen. Les plantations accompagnent les circulations suivant le principe des pas japonais, pour minimiser l'impression

↑ Les plantations (en cours) privilégient des essences locales adaptées au climat méditerranéen.



↑ L'établissement est protégé du vent, notamment grâce à la clôture associant des parties pleines et des parties perforées.

de linéarité et insuffler un rythme à travers la mise en perspective de massifs arbustifs.

Quelle attention avez-vous portée au contexte climatique propre à Valence ?

Ce climat méditerranéen nous a incités à privilégier des espaces et des circulations à l'air libre, tout en veillant à ce qu'ils soient abrités du soleil et du vent par des auvents en béton. Le choix de ce matériau, au détriment du métal, répond à la nécessité d'éviter la réverbération de la chaleur. Nous avons aussi suivi les conclusions des études de simulations thermiques dynamiques menées par le bureau d'études BETEG pour garantir le confort d'été, en limitant

« La clôture urbaine, dont le vert rappelle celui des toitures du centre pénitentiaire voisin, constitue le motif identitaire de la SAS de Valence. »

Alain Bretagnolle, architecte, Architecturestudio

les apports solaires et en assurant la sur-ventilation des cellules. Les dimensions et la composition des tableaux de baie des cellules ont ainsi été calculées très précisément pour améliorer l'isolation et



éliminer les ponts thermiques. À Valence, nous avons également dû particulièrement prendre en compte le vent, pour en protéger la cour de promenade du quartier de semi-liberté par exemple, située au dernier étage de l'un des bâtiments ; et plus généralement l'ensemble de l'établissement grâce à une clôture de qualité urbaine faite de parties pleines et de parties perforées.

Cette clôture urbaine fait partie des caractéristiques des SAS. Comment l'avez-vous traitée ?

Nous avons fait le choix, à Valence, d'un mur habité qui délimite le périmètre rectangulaire de la SAS. Formé par les façades pignons des bâtiments, d'une part,

par une alternance de bardage et de clôtures métalliques, d'autre part, ce mur habité contribue à résoudre la délicate équation propre aux établissements pénitentiaires, à savoir assurer et à la fois l'étanchéité des lieux et leur relative communication avec l'extérieur, notamment par des vues sur le grand paysage. Par son rythme et les nuances de ses couleurs, le bardage, irisé, produit comme une vibration et installe une sorte de frise extérieure, telle une ligne de flottaison qui alterne les vides et les pleins. Cette clôture urbaine, dont le vert rappelle celui des toitures du centre pénitentiaire voisin, constitue le motif identitaire de la SAS de Valence.

↑ Chaque unité d'hébergement dispose d'espaces collectifs pour les repas et les temps de sociabilité.



↑ →
La colorimétrie différencie les ambiances : jaune, bleu, vert. Le rouge est dédié aux espaces administratifs.

Double page suivante : La SAS est située à quelques dizaines de mètres de l'établissement pénitentiaire dont elle dépend.

Quelles ont été vos priorités en matière d'agencement des unités d'hébergement et des cellules ?

Le travail que nous avons mené sur la cinétique des couloirs, qui ne sont pas parallèles, permet de disposer d'espaces généreux et lumineux au centre des unités d'hébergement, là où se trouvent les espaces collectifs ; en outre, quand on se déplace dans les couloirs, qui sont percés de fenêtres aux deux extrémités, la perception de l'espace varie selon le sens de circulation. Nous avons par ailleurs beaucoup investi sur la colorimétrie, pour différencier les ambiances, tout en respectant une harmonie que le maître d'ouvrage semble beaucoup apprécier.

Dans les cellules, enfin, nous avons penché pour une stratégie esthétique d'une grande sobriété, pour faciliter l'appropriation des lieux par les personnes détenues. Nous avons aussi été attentifs à l'éclairage, avec une multiplication des sources de lumière artificielle et la présence d'une fenêtre horizontale qui offre un balayage visuel maximal avec, dans les étages, une vue sur le Vercors ou les Monts d'Ardèche. ■







UN CHANTIER VERTUEUX

Malgré la contrainte temporelle, le chantier de construction de la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Valence s'est efforcé de proposer des solutions constructives à la fois adaptées au contexte climatique et économes en émissions de gaz à effet de serre.

Situé à quelques dizaines de mètres du centre pénitencier de Valence, le terrain affecté à la construction de la SAS a fait l'objet de travaux de terrassement et de fondation classiques. À une exception près : le 2 mai 2022, alors qu'ils retournent les terres du futur terrain de sport, les compagnons de l'entreprise Léon Grosse en extraient une bombe datant de la Seconde Guerre mondiale. Si les services du déminage, dépêchés en urgence, évacuent immédiatement la trouvaille, le chantier est contraint à organiser une campagne de dépollution d'envergure. « Elle a été menée en "temps masqué", c'est-à-dire en horaires décalés, de manière à ne pas impacter le planning », précise Racha Boukari, cheffe de projet à l'Agence publique pour l'immobilier

de la justice (APIJ). Car les délais impartis pour construire les quelque 5 200 m² de surface de plancher et pour aménager tous les espaces extérieurs ont d'emblée fait partie des contraintes de l'opération. Le recours à des modules préfabriqués, notamment pour les blocs sanitaires des cellules et leurs gaines techniques, a ainsi entraîné un réel gain de temps d'exécution. Le respect d'un calendrier serré n'a pas pour autant conduit le groupement en charge du projet à rogner sur la qualité, qu'il s'agisse des modes constructifs ou des adaptations aux enjeux climatiques.

Particularité architecturale et contrôle qualité

Simple au premier coup d'œil, la conception architecturale s'est en



« Le béton bas carbone a été utilisé pour couler près de 50 % des volumes de béton nécessaires à l'ensemble de la SAS. »

Micael Goncalves, directeur de travaux, Léon Grosse

réalité révélée complexe à concrétiser pour les équipes de Léon Grosse. « La présence du porte-à-faux à l'entrée de la SAS, de même que les encoches vitrées aux angles des étages du bâtiment B ont complexifié la réalisation de la structure, explique Micael Goncalves, directeur du chantier. Il a fallu notamment densifier le ferrailage et réaliser une poutre échelle pour reprendre le porte-à-faux monumental du bâtiment A. » L'attention portée par l'entreprise aux exigences de qualité ne s'est pas limitée aux aspects architecturaux, puisqu'elle a également porté sur les conditions de travail des personnels pénitentiaires. En témoignent les phases de contrôle qui ont ponctué la construction du poste de sécurité de la porte d'entrée principale (PEP). « Deux



étapes test ont marqué son élaboration, prévient Micael Goncalves. En phase gros œuvre, nous avons fait vérifier l'implantation des fenêtres et de leurs meneaux, puis à nouveau en phase tous corps d'état, pour finaliser l'aménagement des bureaux et le positionnement des différents écrans de contrôle. » À chaque fois, un ergonomiste de l'administration pénitentiaire est venu valider les décisions prises.

Confort d'été et eau chaude sanitaire

Pour répondre aux exigences de l'APIJ en termes de confort d'été, des études poussées de simulations thermiques dynamiques (STD) ont été menées en phase conception. Prenant en compte de nombreux paramètres, climatiques

et énergétiques, les conclusions de ces études se sont traduites par une série de recommandations très précises. « Un réglage fin du débit des centrales de traitement d'air, situées en toiture, doit garantir la sur-ventilation des cellules, donne pour exemple Micael Goncalves. Nous avons aussi ajouté des rideaux dans les cellules et des stores sur certaines fenêtres du bâtiment B. » La prise en compte des caractéristiques climatiques de Valence a également dicté l'orientation des bâtiments et notamment de la cour de promenade du QSL, pour qu'elle soit préservée des vents dominants. Enfin, grâce à la mise en place de panneaux solaires thermiques sur le toit du bâtiment des hébergements, 30 à 50 % des besoins en eau chaude sanitaire seront assurés par cette énergie renouvelable.

← ↑
La SAS de Valence est le premier établissement pénitentiaire construit en partie en béton bas carbone.



↑ Le béton est incontournable dans les parties accessibles aux personnes détenues.

Recours au béton bas carbone : une première pour un centre pénitentiaire

Proposée à l'APIJ par le constructeur, l'utilisation du béton bas carbone pour la SAS de Valence constitue la principale spécificité de ce chantier.

Alors que le ciment est responsable de 98 % des émissions de gaz à effet de serre du béton, le béton bas carbone limite considérablement cette pollution en remplaçant une grande partie du ciment par de la pouzzolane, un composant minéral naturel qu'on trouve en Auvergne. « À Valence, après de nombreux tests pour vérifier la résistance de ce béton bas carbone, il a été utilisé pour couler 2 300 m³ soit près de 50 % des volumes de béton nécessaires à l'ensemble de la SAS », souligne Micael Goncalves.

Ce sont 90 tonnes de CO₂ qui ont été économisées, soit 90 allers-retours en avion entre Paris et New-York !

Pourquoi n'être pas allé plus loin, en réalisant 100 % du béton selon cette recette ? Pour des raisons climatiques, justifie le directeur de chantier. « La prise de ce type de béton est plus lente. Ce phénomène est accentué quand les températures descendent en dessous de 5°C et avec la présence de rafales de vent importantes, ce qui nous a obligé à renoncer à son utilisation entre décembre 2021 et mars 2022, car cela aurait perturbé la cadence de construction et potentiellement retardé la livraison. » Reste que la SAS de Valence est le premier établissement pénitentiaire construit en partie en béton bas carbone. « Étant donné que tous les secteurs accessibles



aux personnes détenues doivent être en béton, souligne l'architecte Alain Bretagnolle, le béton bas carbone est une des rares solutions possibles en pénitentiaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la construction. » À la construction et au transport du béton, puisque celui-ci a été fabriqué à proximité de la SAS. « En cela, cette solution, conclut Racha Boukari, est totalement en phase avec les objectifs environnementaux de l'APIJ. » ■

« La campagne de dépollution a été menée en horaires décalés, de manière à ne pas impacter le planning. »

Racha Boukari, cheffe de projet à l'APIJ

↑ La cour de promenade du quartier de semi-liberté est située au dernier étage d'un bâtiment.



LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT EN VIGUEUR DANS L'ÉTABLISSEMENT

Située sur le site du Petit-Rousset, la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Valence dépend du centre pénitentiaire qui a ouvert en 2015 dans cette zone industrielle du sud-est de la préfecture de la Drôme. Bordé à l'est par le Vercors, à l'ouest par les Monts d'Ardèche, ce nouvel établissement va mettre en œuvre un régime de détention tourné vers la réinsertion.

←
La principale cour de promenade est équipée d'agrès de musculation, d'un terrain de pétanque et d'une table de jeu.

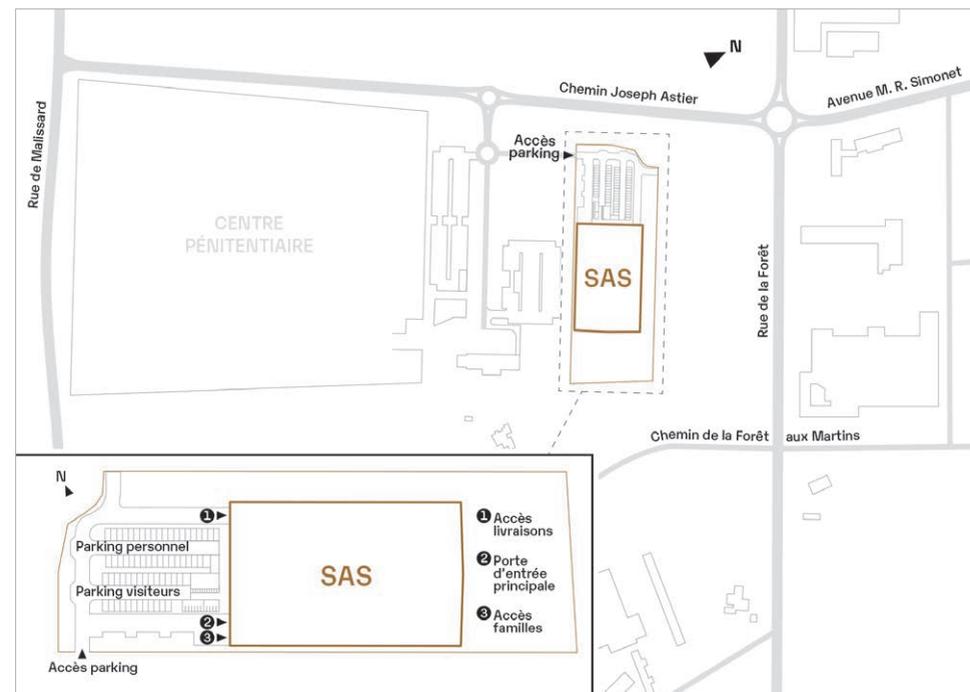
À SAVOIR La RIEP, de quoi s'agit-il ?

La Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) a pour missions de contribuer à l'insertion des personnes détenues, ainsi qu'à la lutte contre la récidive en développant le travail et la formation au sein des établissements pénitentiaires. C'est dans les ateliers de la RIEP qu'a été fabriqué le mobilier de toutes les SAS.

Desservi par le chemin Joseph-Astier, le domaine pénitentiaire de Valence comprend désormais deux pôles, la nouvelle SAS et le centre pénitentiaire dont elle dépend. « *Ce nouveau quartier vient compléter le centre pénitentiaire, analyse Luc July, son directeur. Nous disposons ainsi de la maison centrale, pour les profils les plus lourds, à un bout du spectre, et désormais d'une SAS, à l'autre bout.* » Si la continuité s'affiche en termes architecturaux, avec des correspondances de couleurs entre les deux entités, elle sera également fonctionnelle : cantine, restauration, régie, greffe, mess sont mutualisés, sans compter que, sur le plan de la sécurité, les réseaux de la SAS sont reliés au centre voisin, alarmes et vidéos étant reportées au poste central d'information et en salle de crise. Quant aux personnels de la SAS – une cinquantaine de personnes au total – ils font par ailleurs partie des effectifs du centre pénitentiaire.

Une formation pluridisciplinaire pour les surveillants

Recrutés au cours du second semestre 2022, les premiers personnels de surveillance ont bénéficié de plusieurs formations : des modules purement techniques de prise en main de la structure et de ses dispositifs de sécurité, mais aussi « *une session consacrée à la cohésion et la préparation au changement, pour apprendre à déconstruire leurs habitudes et appréhender différemment leurs nouvelles fonctions* », explique Aude Boyer, directrice de la SAS de Valence. Car dans les SAS, les modalités de surveillance sont renouvelées : les équipes, qui n'ont plus à accompagner systématiquement les personnes détenues dans leurs déplacements, interviennent selon les principes de la surveillance par îlotage, sans avoir recours au même arsenal de sanctions que dans un établissement classique. « *Nous avons réfléchi à la mise en place d'un permis à points, avec retrait de points plus ou moins important selon les incidents* », donne pour exemple Aude Boyer. « *Il faut que chaque surveillant trouve, en fonction de ses compétences et de ses appétences, les moyens de s'affirmer autrement que par l'autorité* », résume de son côté Luc July, directeur du centre pénitentiaire. Une nouvelle organisation dont le succès réside aussi dans la qualité des liens qui vont se tisser entre les personnels de surveillance et les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation. « *Ils ont commencé à travailler ensemble avec un très fort esprit de cohésion, tient à souligner la directrice de la SAS. Ils ont participé, y compris sur leurs jours de congé, à des groupes de travail sur la journée de détention, sur les alternatives aux*



poursuites et sanctions ou encore sur le planning des détenus. » Centrale, la double question des activités proposées et de la capacité des personnes détenues à gérer leur agenda fait partie des spécificités du fonctionnement d'une SAS.

Anticiper le « dedans-dehors »

« *Les règles de fonctionnement sont indissociables d'un programme de formations et d'activités qui permettra aux personnes détenues d'être largement occupées, pour que le régime ouvert ne se traduise pas par de l'oisiveté, qui génère toujours des tensions*, insiste Aude Boyer. *L'objectif est qu'elles soient le moins possible dans les hébergements. Moi qui ai toujours été habituée au régime des portes fermées, je pars avec une vision maximale des opportunités offertes par leur ouverture.* »

La superficie de la plateforme d'insertion et de préparation à la sortie (PIPS), avec ses salles d'activité, de formation et de sport, de même que la présence dans l'enceinte d'un terrain de sport et d'un potager, sont autant de leviers à utiliser pour inscrire chaque personne détenue dans des parcours progressifs. « *L'idée sera de commencer par remobiliser les personnes sur des temps de formation courts, d'abord dans l'enceinte, puis,*

↑ La SAS de Valence est implantée dans le domaine pénitentiaire, desservi par le chemin Joseph-Astier, dans le prolongement du centre pénitentiaire.



↑→
Chaque unité d'hébergement comprend 27 cellules, dont trois doubles et une pour des personnes à mobilité réduite.

à mesure qu'elles s'intensifieront, elles pourront se prolonger à l'extérieur lors de permission de sortir, précise la directrice de la SAS. Tout l'enjeu est d'organiser le dedans-dehors, ce sur quoi nous travaillons avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation et l'autorité judiciaire, ainsi qu'avec nos partenaires, tels que Pôle emploi. » Cette jonction entre le dedans et le dehors peut se traduire par la possibilité d'aller faire des démarches en ville, avec ou sans accompagnement, ou bien de jouir de permissions de sortir presque tous les week-ends.

« Nous disposons de la maison centrale, pour les profils les plus lourds, à un bout du spectre, et désormais d'une SAS, à l'autre bout. »

Luc July, directeur du centre pénitentiaire de Valence

Des locaux adaptés aux différents profils

À l'exception du quartier de semi-liberté (QSL), dont le fonctionnement est totalement autonome, avec son accès dédié, via un escalier monumental en colimaçon, et sa cour de promenade sur le toit du bâtiment accueillant la PIPS, 90 des 120 places de l'établissement seront réservées à des personnes détenues dont la peine - ou le reliquat de peine - est inférieure ou égale à deux ans. Celles-ci seront réparties dans trois unités d'hébergement, comprenant chacune 27 cellules, dont trois doubles et une pour des personnes à mobilité réduite. Chaque unité d'hébergement dispose d'espaces collectifs, qui sont ouverts sur les circulations, pour que les personnes détenues puissent prendre leur repas ensemble et profiter de temps de sociabilité indispensables pour préparer leur sortie. Réfléchi par la maîtrise d'œuvre, la colorimétrie décline des tonalités de bleu, de vert et de jaune, depuis les façades jusque dans l'intimité des cellules. D'une superficie de 8,5 m², les cellules individuelles sont équipées d'un coin sanitaire, séparé par une paroi légèrement arrondie, d'un espace cuisine, d'un lit, d'un bureau et d'étagères, fabriqués par la RIEP (voir encadré page 28).

→
Le terrain de sport
complète la salle
intérieure prévue
à cet effet.

Réservée aux arrivants et aux personnes punies – dans le cadre de la mise en place du permis à points –, l'une des unités d'hébergement bénéficie de sa propre cour de promenade, tandis que les deux autres partagent une cour très vaste au nord de la parcelle. Celle-ci est équipée d'agrès de musculation, d'un terrain de pétanque, d'une table de jeu et « d'un amphithéâtre en béton pour se réunir autour d'une activité ou tout simplement s'allonger et s'adosser », selon les termes d'Alain Bretagnolle, l'architecte.

Une géométrie des lieux intuitive

Le plan de masse, composé de quatre bâtiments aux formes et hauteurs variées, concilie lisibilité et diversité des espaces : le bâtiment A accueille l'administration et le greffe ; le B les parloirs, les services à la personne, le PIPS et l'unité sanitaire ; le C une vaste salle commune, et le D les hébergements.

Tandis que les fourgons pénètrent dans la SAS par l'aire de livraison, directement reliée au greffe, les personnels et les familles y accèdent par un parvis en béton matricé qui mène à la porte d'entrée principale et à l'accueil des familles. Une fois les contrôles de sécurité passés, ces dernières rejoignent les parloirs éclairés par de grandes fenêtres verticales. Le circuit des personnes détenues les conduit du greffe à la zone de détention, au sein de laquelle elles pourront évoluer selon la liberté que leur octroiera leur badge individuel, conformément à l'ADN des SAS. D'un bâtiment à l'autre, les circulations sont extérieures – mais protégées par des auvents de béton – et bordées de parterres végétalisés, plantés en quinconce pour limiter la linéarité des lieux. ■

« Nous avons réfléchi à la mise en place d'un permis à points, avec retrait de points plus ou moins important selon les incidents. »

Aude Boyer, directrice de la SAS de Valence





TERRAIN DE SPORT

Cette plaquette a été éditée
à l'initiative de l'APIJ.

Direction de la publication
David Barjon

Coordination
Marion Moraes,
responsable communication

**Ont participé
au sein de l'APIJ**
Tuan Lê Minh,
directeur opérationnel
Racha Boukari,
cheffe de projet
Julie Panis,
cheffe de projet à la
Direction de la programmation
et de la prospective

**Rédaction
et réalisation graphique**
Farénis

Portraits et plan
Gaëlle Bouché

Photographies
Nicolas Fussler
Léon Grosse

Impression
IDMM
Mars 2023

Remerciements
À la direction de l'administration
pénitentiaire

Luc July,
directeur du centre pénitentiaire
de Valence

Aude Boyer,
directrice de la SAS de Valence

Alain Bretagnolle,
architecte associé,
Architecturstudio

Micael Goncalves,
directeur de travaux, Léon Grosse

L'APIJ et ses missions

L'Agence publique pour
l'immobilier de la justice (APIJ)
est un établissement public
à caractère administratif
sous tutelle du ministère de la
Justice. L'APIJ a pour mission
de construire, rénover et
réhabiliter les palais de justice,
les établissements pénitentiaires,
les bâtiments des services
de la protection judiciaire
de la jeunesse, et les écoles
de formation du ministère,
sur tout le territoire national
y compris en outre-mer.
Maître d'ouvrage, son domaine
de compétences s'étend de la
programmation et la maîtrise
foncière à la mise en service

des bâtiments livrés. Ainsi,
toutes les phases d'études, de
conception et de travaux sont
sous la responsabilité de l'APIJ,
qui assure à cet effet la passation
et la gestion de tous les contrats
nécessaires à la réalisation du
projet. En outre, son expertise
est sollicitée par les directions
centrales ministérielles sur tous
types de problématiques liées
à l'immobilier : définition de
nouveaux programmes, maîtrise
du coût de la construction,
politique d'assurances,
développement durable, et
exploitation-maintenance. Elle
conduit également les recherches
et acquisitions foncières pour
le compte de la Chancellerie.

APIJ

Immeuble Okabé,
67 avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre
01 88 28 88 00
www.apij.justice.fr
www.justice.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE